

Mise en ligne : 6 août 2022.
Dernière modification : 13 février 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA CÔTE D'IVOIRE (E. F. A. C. I.) (Anciens Etabl. R. Hamilton et J.-A. Pujol réunis)

S.A., 28 octobre 1927.

André Stephen Paul Marie GRANDCLÉMENT, président

Né le 13 juin 1864 à Brest.

Fils de Louis Stephen Grandclément et de Marie La Prairie.
Saint-Cyrien.

Chevalier de la Légion d'honneur du 30 déc. 1909 : sous-lieutenant
de 2^e cl. au corps de débarquement de Casablanca.

Officier de la Légion d'honneur du 1^{er} avril 1917 : intendant militaire
au Maroc.

Commandeur de la Légion d'honneur du 8 nov. 1920 : intendant
général, directeur de l'intendance du gouvernement militaire de Paris.

Grand Officier de la Légion d'honneur du 10 juillet 1926 : directeur
des services de l'intendance au Maroc.

Décédé le 25 déc. 1949.



Coll. Jacques Bobée

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 5.835.000 fr.
divisé en 58.350 actions de 100 fr. chacune

TIMBRE AU COMPTANT
0,50 c. POUR 100 f
A.O.F.

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

Statuts déposés chez M^e Lanquest, notaire à Paris, le 28 octobre 1927.

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : J.-H. de Bussierre

Un administrateur (à droite) : Grandclément

Paris, le 15 mars 1928

Fortin, Nevers

Sociétés nouvelles
(*Cahiers coloniaux*, Marseille, 14 mai 1928)

Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire. — Siège social : Grand Bassam, Côte d'Ivoire. Capital : 5.835.000 francs divisé en 58.350 actions de 100 francs chacune dont 11.350 d'apports. Objet : l'exploitation des bois africains et le commerce des bois ; la création et l'exploitation de toutes plantations. Administrateurs : MM. Julian Armand Pujol, Jean-Henri de Bressierre ¹, M. P. S. J. Clément, André Vaucheret ², A. P. M. S. Grandclément.

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ DE PARIS
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mai 1928)

Valeurs coloniales

Les Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire (E. F. A. C. I.) sont l'objet de vives transactions à 183. On s'attend à ce que la Société produise, en 1928, plus de 5.000 tonnes d'acajou, susceptibles de laisser un bénéfice minimum de 1.500.000 fr., ce qui représente plus de 25 % du capital social fixé à 5 835.000 fr.

Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire (E. F. A. C. I.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 juillet 1928)

Les actionnaires de la Société d'exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire sont convoqués en assemblée extraordinaire le 21 août, en vue de délibérer sur une augmentation de capital et d'approuver certains apports en nature.

¹ Henri Renoüard de Bussierre (et non *Bressière*)(1885-1962) : ingénieur électricien, administrateur de la Banque Adam, futur PDG de la Compagnie équatoriale de mines. Voir [encadré](#).

² André Vaucheret (1889-1961) : polytechnicien, ancien président du [Consortium industriel et financier](#). Voir encadré.

1928 (septembre) : Capital porté de 5,835 à 9 MF



Coll. Jacques Bobée

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 5.835.000 fr.
divisé en 58.350 actions de 100 fr. chacune

Capital porté à 9.000.000 fr.
Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 1928

TIMBRE AU COMPTANT
0,50 c. POUR 100 f
A.O.F.

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

Statuts déposés chez M^e Lanquest, notaire à Paris, le 28 octobre 1927.

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : J.-H. de Bussierre

Un administrateur (à droite) : André Vaucheret

Paris, le 6 novembre 1929
Fortin, Nevers Paris

Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire
(*Le Journal des débats*, 28 août 1928)

Augm. du capital de 5.835.000 fr. à 9 MF. par création de 5.000 act. d'apport et l'émission à 130 fr. de 26.650 act. de 100 fr.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES AGRICOLES DE LA COTE D'IVOIRE
(*Le Journal des débats*, 23 avril 1929)

Les comptes de 1928 feraient apparaître un bénéfice de l'ordre de 1.400.000 fr. Le dividende proposé sera de 9 francs net par action.

Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 août 1929)

L'assemblée générale ordinaire, tenue le 27 juin, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928. Celui-ci s'est soldé par un produit brut de 3.015.298 francs et, défalcation faite de 2.585.453 francs de frais généraux, et de 6.34.758 fr. d'amortissements, par un produit net de 705.087 fr. Le dividende a été fixé à 9 francs par action, payable à compter du 15 septembre contre remise du coupon n° 2. Le coupon des parts de fondateur sera réglé à la même date à raison de 7 fr. 41.

L'assemblée générale a ratifié la nomination de MM. Paul Aymé et Gaston Perdrizet³, comme administrateurs, faite provisoirement par le conseil.

Le rapport des commissaires aux comptes fait valoir que les stocks de bois et de cacao sont inventoriés au bilan à des prix inférieurs au prix de vente. Ces stocks sont, à l'heure actuelle, réalisés en grande partie. Il a été prélevé sur le montant de la prime d'émission des actions nouvelles une somme de 304.846 fr pour ramener à 1 fr. le poste « frais d'augmentation du capital ». Et il a été distrait également de ce poste une somme de 159.906 francs en vue d'attribuer aux actions nouvelles un dividende égal à celui revenant aux actions anciennes.

Le rapport du conseil rappelle que la Société d'exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire a été constituée au capital de 5.835.000 fr. en vue d'acquérir et de développer deux exploitations forestières déjà en activité : l'Exploitation Pujol et l'Exploitation Hamilton, situées dans la région de Tiassalé. La production des chantiers en 1928 a atteint 6.000 tonnes d'acajou, dépassant les prévisions faites à l'origine.

Au cours du dernier exercice, le conseil a été appelé à procéder à une augmentation du capital a concurrence de 3.165.000 francs, en vue d'acquérir deux affaires agricoles et d'assurer le développement progressif des résultats bénéficiaires. La première plantation, voisine des chantiers forestiers de la Compagnie, a une superficie de 403 hectares, sur laquelle sont plantés 50.000 pieds de cacaoyers en plein rendement. La production envisagée pour 1929 est de 110 tonnes. En outre, le directeur local organise l'exploitation rationnelle des palmiers à huile existant sur la concession.

³ Gaston Perdrizet : inspecteur des Eaux et Forêts, secrétaire général du Groupement général de Commerce et de l'industrie du bois, administrateur du Crédit foncier continental.

La seconde plantation, apportée par M. Blondey, se compose de deux domaines à Babokon et à Divo. Le domaine de Babokon atteint 181 hectares, sur lesquels sont plantés 90.000 cacaoyers, dont 35.000 en production et, 6.000 palmiers à huile. On escompte une production de 60 tonnes de cacao en 1929 et de 120 tonnes en 1930. L'administrateur-délégué a sollicité la concession d'un nouveau terrain de 102 hectares, limitrophe de Babokon, sur lequel seront plantés des caféiers. La superficie du domaine de Divo est de 192 hectares, sur lesquels sont plantés 60.000 bananiers et 100.000 pieds de cacaoyers. Cette plantation n'entrera en production que dans le courant de 1933.

Le conseil d'administration souligne que l'exercice 1928 n'a été qu'une année de mise en route. Malgré la mauvaise tenue des cours de l'acajou l'année dernière et la baisse des prix du cacao depuis le début de 1929, la Société se trouve à la tête d'une situation satisfaisante.

A.G. d'hier
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1930)
(*La Journée industrielle*, 28 juin 1930)

Exploitations forestières et agricoles de la Côte-d'Ivoire. — Bénéfices : 364.726 fr. contre 705.087 francs affectés aux amortissements contre un dividende de 9 fr. aux actions et de 743 fr. aux parts l'an dernier.

EXPLOITATION FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA COTE-D'IVOIRE
(*L'Africain*, 19 mai 1931)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde déficitaire de 1.633.757 fr.

L'assemblée extraordinaire qui devait se tenir à l'issue de la première, pour examen de la situation de l'affaire, n'a pu délibérer faute de quorum.

Elle a été reportée à une date ultérieure..

Exploitations forestières et agricoles de la Côte-d'Ivoire
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1932)

Approbation des comptes de 1931, faisant ressortir un déficit de 286.695 fr.

AEC 1937/359 — Exploitations forestières et agricoles de la Côte d'Ivoire (E.F.A.C.I.)
(Anciens Etabl. R. Hamilton et J.-A. Pujol réunis),

GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire).

Bureau à Paris : 22, boulevard Malesherbes.

Tél. : Anjou 95-51. — Télég. : Joljap (Paris et Bassam). — © : Cogef Lugagne. — R. C. Grand-Bassam 27.

Capital : Société anon., fondée le 5 novembre 1927, 9.000.000 de fr. en 90.000 actions de 100 fr. dont 16.350 d'apport. — Parts : 6.000. — Dividendes : 1928, actions 9 fr., parts 7 fr. 43.

Objet. — Exploitation et commerce des bois africains et de plantations en Côte d'Ivoire.

Exp. — Acajou et bois divers, cacao et café.

Conseil. — MM. André Grandclément, présid. ; J.-A. Pujol, admin.-délégué ; Étienne Demure, Jean Tenaille.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA COTE D'IVOIRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1937)

L'exercice 1936 dont les comptes ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 25 juin fait apparaître un bénéfice de 65.166 fr. contre une perte de 236.003 fr. en 1935.

L'assemblée extraordinaire a été reportée, faute du quorum.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA COTE D'IVOIRE
(*Les Annales coloniales*, 8 octobre 1937)

Une assemblée extraordinaire tenue le 1^{er} octobre, a décidé, sur la proposition du conseil, de ramener le capital, actuellement de 9 millions de francs, à 2.500.000 francs par l'échange de 18 actions anciennes de 100 fr. contre 5 actions nouvelles de même nominal

La réduction du capital à laquelle il sera procédé sera affectée, partie à l'extinction des pertes subies et partie à de nouveaux amortissements.

D'autre part, sous la condition suspensive de l'acceptation par une assemblée des porteurs de parts, il a été décidé de remplacer les 6.000 parts de fondateur existantes par 8.000 parts bénéficiaires sans qu'aucune modification soit apportée aux avantages collectifs des parts. Ces 8.000 parts bénéficiaires seront réparties à concurrence de 6.000 entre les porteurs des 6.000 parts de fondateur actuelles et à concurrence de 2.000 à la Société Régionale Immobilière, créancière et qui a abandonné 1.013.695 fr. sur les 1.613.695 fr. qui lui étaient dus.



Coll. Jacques Bobée

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

TIMBRE AU COMPTANT
0,50 c. POUR 100 f
A.O.F.

Siège social à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire)

Statuts déposés chez M^e Lanquest, notaire à Paris, le 28 octobre 1927.
Modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 25 septembre 1928 et
1^{er} octobre 1937.

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

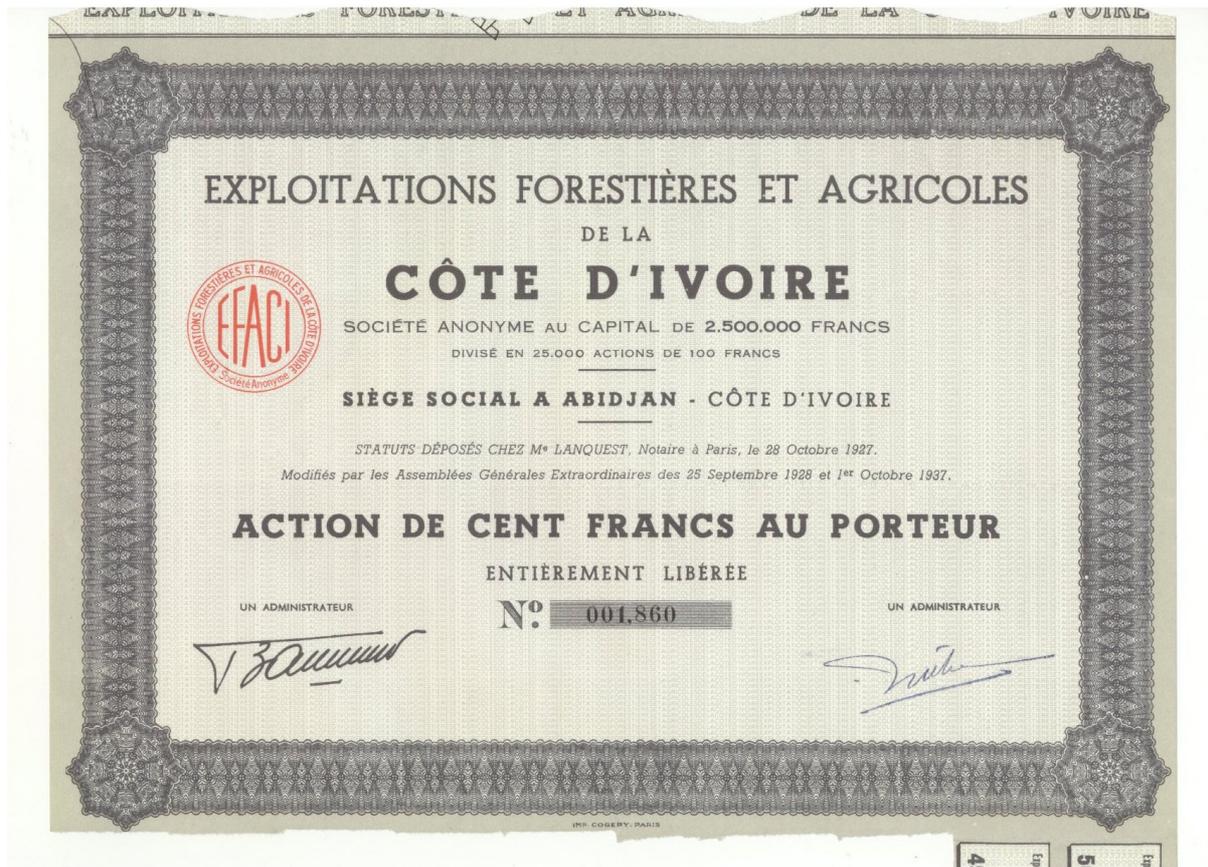
Un administrateur (à gauche) : Grandclément
Un administrateur (à droite) : J.-A. Pujol
Paris, le 2 mai 1938

Exploitations forestières et agricoles de la Côte-d'Ivoire
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, présentant un bénéfice d'exploitation de 703.704 francs, qui a été employé en amortissements, une somme de 466.149 fr. étant versée à une réserve pour risques commerciaux.

M. Jean Tenaille a été réélu administrateur.

TRANSFERT DU SIÈGE À ABIDJAN



[Coll. Jacques Bobée](#)

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET AGRICOLES DE LA CÔTE D'IVOIRE
Société anonyme au capital de 2.500.000 fr.
divisé en 25.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Abidjan (Côte-d'Ivoire)

Statuts déposés chez M^e Lanquest, notaire à Paris, le 28 octobre 1927.
Modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 25 septembre 1928 et
1^{er} octobre 1937.

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

Imp. Cogery, Paris